

« Programme ETEHC »

Fiche outil



Une aide pour qui ?

Le programme ETEHC (« Engager la Transition Energétique dans l'Habitat Collectif privé ») est **un régime d'aide visant les copropriétés ayant une gestion saine mais peu structurée et une faible performance thermique** dans les territoires suivants :

- centres-villes des communes ACV ;
- villes détruites pendant la seconde guerre mondiale et reconstruites dans les années 1945 – 1970 ;
- quartiers anciens présentant des problématiques de rénovation urbaine ayant donné lieu à contractualisation dans le cadre du NPRQAD ou du NPNRU.

Le programme est valable jusqu'à fin 2022.

Une aide pour quoi ?

Ce programme a pour objectif d'**encourager la rénovation énergétique** dans les copropriétés en centres anciens via le financement d'**actions d'information, de formation, d'accompagnement et de documentation** des syndicats, conseils syndicaux, copropriétaires et professionnels de la gestion immobilière. Il vise à prévenir la bascule dans le champ des copropriétés fragiles ou en difficulté.

| Aides | Bénéficiaires | Montant | Dépenses subventionnables |
|---|---|--|--|
| Aide à l'information : Sensibilisation et conseils pour mener à bien un projet de rénovation énergétique | Structures disposant de connaissances en gestion et/ou rénovation énergétique des copropriétés (ADIL, EIE, EPCI, ALEC, organismes/opérateurs en charge de missions d'AMO) | 100% des dépenses dans la limite de 3 000 € TTC par session d'information | Frais d'organisation des sessions d'information, frais annexes, frais de communication |
| Aide à la formation : Conseils pour faciliter le montage, la conception et la conduite des opérations de rénovation énergétique | Structures dispensant ce type de formations et disposant d'une compétence en matière de gestion et/ou de rénovation énergétique des copropriétés | 100% des dépenses avec un plafonnement à 300 € TTC par participant et par journée de formation | Frais d'organisation des sessions de formation, frais annexes, frais de communication |
| Aide à l'accompagnement : Accompagnement sur-mesure par un professionnel pour préparer un projet de travaux | Syndicats de copropriétaires des copropriétés concernées par le programme | Jusqu'à 8 500 € selon les cas | Prestations nécessaires au traitement des freins identifiés dans le diagnostic |

Un corpus de documents destiné à prolonger et valoriser ces actions sera également réalisé par l'Anah.

Pour plus de détails, veuillez contacter votre DDT-Anah

Fiche outil : « Programme ETEHC »

